



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 7 juin 2022

Convocation du 31 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, et Sept Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

**Présents** : Mme LE DRAMP-DENIS Marie, M GODEFROY Bruno, Mme TILLARD Clémentine, M LESAUVAGE Alain, M MARIE Bruno, M RUEL Denis, Mme PELEGRI Marie-José, Mme HUBERT Séverine.

**Pouvoir** :

**Absents excusés** : M BRIERE Bastien, Mme PINGEON Sophie,

**Absents** : M PAGNY Yann, Me LECLERC Corinne, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie, M PERON Vincent, M VAUQUELIN Cédric,

Secrétaire de séance : Mme Séverine Hubert

Le compte rendu de la séance du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 0
- certificat d'urbanisme : 6
- déclaration d'intention d'aliéner : 4
- déclarations de travaux : 4

### DÉLIBÉRATIONS

#### OBJET : CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2023

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, il y a lieu de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2023, afin de les transmettre au greffe de la cour d'Assises.

Pour la commune de MOUEN, 3 personnes doivent figurer sur la liste préparatoire.

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 254 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés d'assise pour l'année 2023 du département du Calvados,

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ VALIDE, à l'unanimité, le tirage au sort des jurés, à partir de la liste électorale, pour la constitution de la liste susvisée ;

M Banville Pascal, Mme Aude Nathalie, Mme Pigeon Magali

➤ DONNE POUVOIR à monsieur le maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## OBJET : AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DECIDE ARTICLE 1 : De mettre en place le dispositif du service civique au sein des services de la commune Mouen à compter du mois de septembre 2022.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 226,96 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Questions diverses :**

Un terrain de BMX dirt a commencé à être construit par des jeunes mouennais. Un véritable projet est en train de se monter sur cette thématique. La commune souhaite accompagner ce projet sous réserve qu'une association soit constituée pour gérer cet espace et mettre en place les dispositifs de sécurité et les affichages réglementaires.

Suite à la présentation du film « The missing highlander », il est proposé d'étudier l'ajout du nom de Joseph Hewitt à la liste des soldats britanniques inscrits sur les plaques commémoratives à côté du monument aux morts. Un dévoilement pourrait être envisagé pour le 28 juin 2023.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22H15

A Mouen, le 10 Juin 2022  
Le Maire,  
Benoît LEREVEREND



